Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-200083178-20251204-2025D125-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 4 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 27/11/2025. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 27/11/2025.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny, CARON Sylvie, HAMON Julie, LE GOFF Brigitte, LE SCORNET Georgette, MOUILLE Sandrine, PRIGENT Audrey, THEPAULT Sophie, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BILLIET Jean-Claude, BOUDROT Christophe, BOUSSARD Laurent, CONGAR Philippe, DELEPINE Johny, DOUBROFF Jean-Michel, DUVAL Daniel, HERE Roger, HUON Thierry, JAOUEN Ludovic, JEAN Joël, LE COMTE Jean-Yves, LE ROUX Alain, LE VAILLANT Bernard, MANACH Jacques, SIMON Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes : COLAS Odette à MOUILLÉ Sandrine, GAUTHIER Mariane à LE COMTE Jean-Yves, LE GUERN Annick à HAMON Julie, LE HOUEROU Rollande à DOUBROFF Jean-Michel, MM : MINEC Pierre-Yves à LE VAILLANT Bernard, SALOME Olivier à HUON Joëlle

A été nommé(e) secrétaire : LE COMTE Jean-Yves

2025D125 – Travaux de rénovation de l'éclairage public - convention financière

Madame le Maire présente au Conseil CommuneMunicipal le projet de rénovation éclairage public dans les secteurs de Pen Ar Parc Hir, rue du 9 Août, route de la Clarté et route du Penquer St Didy.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, des conventions doivent être signée entre le SDEF et la commune de PLOUIGNEAU afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par Communela commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- *ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de 2 armoires : 5.000,00 €*
- *ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de 18 points lumineux : 17.600,00 €*

Soit un total de 22.600,00 €.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-200083178-20251204-2025D125-DE

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ *Financement du SDEF :*	*0,00 €*
⇒ *Financement de la commune :*	
- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de 2 armoires	*5.000,00 €*
- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de 18 points lumineux	*17.600,00 €*
Soit un total de	*22.600,00 €*

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *D'accepter le projet de réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public (2 armoires et 18 points lumineux) dans les secteurs de Pen Ar Parc Hir, rue du 9 Août, route de la Clarté et route du Penquer St Didy ;*
- *D'accepter le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la participation communale estimée à 22.600,00 € ;*
- *D'autoriser Le Maire à signer les conventions financières conclues avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.*

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

En mairie, le 05/12/2025
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
LE COMTE Jean-Yves